

PROCES VERBAL DU 26 MARS 2024

La convocation à la réunion du Conseil Municipal a été transmise à chaque conseiller, le 20 mars 2024, à l'effet de délibérer le mardi 26 mars 2024.

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil ;
- 2- Préparation du budget primitif 2024 ;
- 3- Vote des taux d'imposition ;
- 4- Vote des subventions ;
- 5- Lever topographique sur la parcelle section A n° 359 dans le projet de station d'épuration ;
- 6- Identification et délimitation de zones humides dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration ;
- 7- Questions et affaires diverses.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Claudine PESANT.

Étaient présents :

- Madame Claudine PESANT
- Madame Céline HABAY
- Monsieur François GUYARD
- Monsieur Bruno GOUIN
- Madame Anita LAISNÉ
- Madame Sylvie PROT
- Monsieur Jean-Noël SÉRY
- Madame Céline MAINGOT
- Madame Angéline VAST

Était absente excusée :

- Madame Babette NACHBAR

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno GOUIN

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le procès-verbal du 13 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2/ Préparation du budget primitif 2024 :

Madame le Maire donne lecture de la préparation budgétaire aux conseillers municipaux.

Chacun peut prendre connaissance des dépenses effectuées sur l'année précédente et les nouvelles propositions budgétaires 2024.

3/ Vote des taux d'imposition :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions fiscales 2024 et les besoins exprimés en matière de financement dans le cadre de la préparation du budget.

Madame le Maire propose de ne pas changer les taux d'imposition.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :**

Taxe foncière (bâti) : 34.08 %

Taxe foncière (non bâti) : 32.80 %

Taxe d'habitation : 7.30 %

4/ Vote des subventions :

Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions afin de définir les attributions en vue du vote de budget par la suite.

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes à inscrire au budget 2024 :

- Commune de Champignelles – Classe de neige : 450 € approuvée à l'unanimité
- Syndicat Intercommunal des collèges et lycées de Toucy : 1500 € approuvée à l'unanimité
- Commune de Champignelles – piscine : 350 € approuvée à l'unanimité
- Commune de Champignelles – frais de scolarité : 1200 € approuvée à l'unanimité
- Les drôles d'Angins : 400 € approuvée à l'unanimité
- A chacun son chemin : 100 € approuvée à l'unanimité
- Activ'Una Puisaye Forterre : 150 € approuvée à l'unanimité
- CFA Agricole de l'Yonne : 100 € approuvée à l'unanimité
- Association « Gandrille Evasion » : 50 € approuvée à l'unanimité

5/ Lever topographique sur la parcelle section A n° 359 dans le projet de station d'épuration :

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à l'acquisition d'une nouvelle parcelle pour le projet de station d'épuration, il est nécessaire d'effectuer un lever topographique. Une consultation en partenariat avec l'Agence Territoriale départementale de l'Yonne (A.T.D) a été réalisée.

Madame le Maire précise qu'une seule société a répondu à notre appel d'offre et donne lecture du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir le devis de la société GEOMEXPERT sis Z.A Les Hâtes du Vernoy 89130 Toucy pour effectuer le lever topographique pour un montant de 1250 € H.T.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.**

Madame le Maire précise que les relevés sur site seront effectués semaine 16 ou 17.

6/ Identification et délimitation de zones humides dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration :

Madame le Maire précise que l'identification et la délimitation de zones humides doit être également effectuée dans le cadre de la construction de la station d'épuration. Une consultation en partenariat avec l'Agence Territoriale départementale de l'Yonne (A.T.D) a été réalisée. Cette mission a pour but d'identifier une éventuelle zone humide sur la nouvelle parcelle en fonction de la nature du sol ou de la flore. Elle permettra de positionner au mieux les futurs ouvrages.

Madame le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du devis validé par l'agence territoriale départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir le devis de la société I.E.A (Institut d'Ecologie Appliquée) sis 16 rue de Gradoux 45800 Saint-Jean-de-Braye, pour effectuer l'identification et délimitation de zones humides pour un montant de 1875 € H.T.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.**

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Ramassage des déchets :

Madame le Maire remercie les personnes présentes et ayant participé au ramassage des déchets le 10 mars dernier, encore en grand nombre cette année.

Fête des voisins :

Madame le Maire rappelle qu'au cours de la dernière séance de conseil municipal, il a été décidé de renouveler la fête des voisins le week end du 14 et 15 septembre, la date restant à définir.

L'Amicale Sportive Tannerroise souhaite organiser un concours de pétanque à l'Aire de loisirs le dimanche 15 septembre. Les conseillers municipaux proposent donc à l'unanimité d'organiser la fête des voisins le samedi 14 septembre au soir et de laisser à disposition de l'association les barnums.

Bacs à ordures ménagères :

Au 1^{er} avril, les sacs à ordures ménagères non déposés dans les nouveaux bacs mis à disposition des habitants ne seront plus collectés. Vous devez impérativement être équipé d'un bac à ordures ménagères de la Communauté de Communes Puisaye Forterre (bac à couvercle rouge) qui est disponible à la Mairie.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer ou dans l'impossibilité de venir pendant les horaires d'ouverture de la mairie, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Fête du 13 juillet :

Madame le Maire propose de commander un feu d'artifices similaire à celui de l'année passée.

Céline Barbault, membre du Comité des fêtes précise que l'association fera la restauration et la buvette comme les années précédentes.

Certains conseillers demandent à mettre en place un chemin balisé avec des bornes solaires, afin de pouvoir assister au feu d'artifices en sécurité est d'être bien placés. L'ensemble des conseillers acceptent et proposent d'installer ces bornes solaires quelques jours auparavant.

Elections Européennes :

Madame le Maire informe les conseillers que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin prochain.

Logement 22 bis Rue Saint-Blaise :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le locataire du logement au-dessus de la mairie a donné son préavis. Elle précise qu'une personne est venue postuler pour le logement.

Panneau Pocket :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'application Tam Tam n'est plus en service, et propose de la remplacer par Panneau Pocket. L'abonnement annuel est de 130 €. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

Association Premier Baiser :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le siège social de l'association Premier Baiser est dorénavant à Champignelles.

Commission des travaux :

Madame le Maire fait un rappel des différents points abordés lors de cette réunion.

Containers poubelles au cimetière :

Madame le Maire précise que les containers à clefs réservés aux résidents secondaires situés aux abords du cimetière ne sont pas très esthétiques. Le service déchets de la Communauté de Communes s'est rendu sur place afin de trouver un éventuel autre endroit.

Après réflexion, il s'avère qu'il n'y a pas de réelles solutions, ni d'autres lieux pouvant accueillir ces bacs à part les dissimuler derrière des brises vues.

Mur du cimetière :

Madame Anita LAISNÉ demande s'il est possible de faire nettoyer ou repeindre le mur du cimetière par l'employé communal.

Trous sur trottoir Rue Carreau :

Madame Sylvie PROT fait remarquer la présence de trous sur le trottoir Rue Carreau. Monsieur François GUYARD va se rendre sur place et voir ce qu'il est possible de faire.

Lumières du Pont :

Monsieur Jean-Noël SÉRY informe que les lumières installées sous le pont restent allumées après 22 heures. Madame le Maire va prendre contact avec le Syndicat D'énergies de l'Yonne afin de procéder au réglage des horloges.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures.

Le secrétaire de séance

Monsieur Bruno GOUIN

